

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de  
CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
28 JANVIER 2025

-----  
Date d'affichage de  
convocation  
28 JANVIER 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

2025-005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 3 février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Etienne DERVYN, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Benoît TOULLEC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Frédérique DULAC à Tristan JACQUES  
Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD  
Fabienne BELLIN-WEILL à Magali DOUSSE  
Guérigonde HEYER à Roberto DRAPRON  
Slimane MOALLA à Yolande GROBON  
Charles RENARD à Laurence RENARD  
Isabelle SALOMÉ à Etienne DERVYN  
Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON

Monsieur Roberto DRAPRON a été élu Secrétaire de séance.

Date de la séance :

3 FÉVRIER 2025

**Objet :**

**Fusion de l'école  
maternelle Petit Prince  
et de l'école  
élémentaire Saint-  
Exupéry et création  
d'un groupe scolaire**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la proposition de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de créer un groupe scolaire, regroupant l'école maternelle Petit Prince et l'école élémentaire Saint Exupéry,

**CONSIDÉRANT** que depuis l'absence de la Directrice de l'école maternelle Petit Prince en janvier 2024, la Directrice de l'école élémentaire assure également la direction de la maternelle provisoirement vacante,

**CONSIDÉRANT** le Conseil d'école exceptionnel réuni en séance le 21 janvier 2025, lors duquel ont été évoqués les incidences de la fusion des deux écoles concernées,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Conseil d'école du 21 janvier 2025 sur cette proposition,

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré :

- **Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** la fusion des écoles maternelles Petit Prince et Saint-Exupéry et la création du groupe scolaire Saint Exupéry/Petit Prince qui prendra effet à compter du 1er septembre 2025.
- **Article 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par :

- **19 voix Pour :**

(Bertrand HOUILLON, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Eliane GOLLIOT, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Caroline LIGNOUX, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Benoît TOULLEC)

- **1 voix Contre :**

(Raymond BESCO)

- **8 Abstentions**

(Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Isabelle SALOMÉ, Etienne DERVYN)

- **Ne prend pas part au vote**

(Chrystèle GUILLARD)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **06 FEV. 2025**

Certifiée exécutoire le : **06 FEV. 2025**

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

